



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 4.1 du projet d'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session ordinaire

Rome, 11-15 juin 2007

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA PRÉPARATION DU DEUXIÈME ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE: UNE BASE POUR ACTUALISER LE PLAN D'ACTION MONDIAL A ÉVOLUTION CONTINUE

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1
II. ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION PRÉCÉDENTS CONCERNANT LE CALENDRIER DU DEUXIÈME ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE	3 - 8
III. LIENS ENTRE L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE ET LE PLAN D'ACTION MONDIAL	9 - 13

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

IV. PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION DANS LA PRÉPARATION DU DEUXIÈME ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE	14 - 16
V. FINALISATION DU DEUXIÈME ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE	17 - 20
VI. SCÉNARIOS POSSIBLES DE MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL	21 - 25
VII. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION	26 - 27

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA PRÉPARATION DU DEUXIEME
ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE: UNE BASE POUR ACTUALISER LE
PLAN D'ACTION MONDIAL A ÉVOLUTION CONTINUE**

I. INTRODUCTION

1. Le présent document fournit des informations répondant aux recommandations de la dixième session ordinaire de la Commission sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture concernant la préparation du deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture* (« *État des ressources phytogénétiques dans le monde* »)¹ qui sert de base au *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, à évolution continue (« *Plan d'action mondial* »).

2. Le présent document examine les éléments de réflexion formulés précédemment par la Commission sur la préparation du deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde*, et les liens entre l'*État des ressources phytogénétiques dans le monde* et le *Plan d'action mondial*. Il fournit des informations sur les progrès accomplis dans la préparation de l'*État des ressources phytogénétiques dans le monde* depuis la dernière session de la Commission. Il propose une voie à suivre pour mettre au point le deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde* lors de la douzième session de la Commission, ce qui permettra de mettre à jour le *Plan d'action mondial* lors de la treizième session.

II. ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION PRÉCÉDENTS CONCERNANT LE CALENDRIER DU DEUXIÈME ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE

3. En 1996, le premier *État des ressources phytogénétiques dans le monde* a été remis à cent cinquante pays lors de la Conférence internationale de Leipzig sur les ressources phytogénétiques. Il s'agissait, et ce document a été salué en tant que tel, de la première évaluation complète au niveau mondial de l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Publié en 1998, il s'appuie sur les informations contenues dans les cent cinquante-quatre rapports de pays.² Le but de l'*État des ressources phytogénétiques dans le monde* était de fournir une base analytique pour le *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, à évolution continue, que la Conférence technique internationale a adopté.

4. En 1999, à sa huitième session ordinaire, la Commission a admis qu'un deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde* et un amendement au *Plan d'action mondial* devaient être envisagés par la Commission au terme des négociations sur le *Traité international sur les Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.³ En 2001, la première session du Groupe de travail de la Commission sur les ressources phytogénétiques a formulé des recommandations sur le contenu et le processus de préparation du deuxième *État des ressources*

¹ Un rapport sur d'autres activités de suivi figure dans le document CGRFA-11/07/11.

² Près de cent cinquante-neuf pays et de nombreuses organisations non gouvernementales et internationales ont participé à une série de réunions préparatoires sous-régionales et régionales sur une période de trois ans.

³ CGRFA-8/99/REP, par. 19.

phytogénétiques dans le monde,⁴ qui – a-t-il été rappelé – doit fournir des informations pertinentes et une analyse objective servant de base à la mise à jour du *Plan d'action mondial* à évolution continue.

5. En 2002, à sa neuvième session ordinaire, la Commission a examiné et estimé réaliste un calendrier proposé par la FAO pour la finalisation du deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde* lors de la onzième session de la Commission prévue à la fin de l'année 2006.⁵ La Commission a souligné que le processus de préparation devrait être intégré dans le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*,⁶ selon une nouvelle approche. Un atelier technique sur la collecte d'informations a été organisé en novembre 2003 et ses résultats ont été verbalement communiqués à la deuxième session du Groupe de travail. Celui-ci a ensuite recommandé un calendrier indicatif pour préparer le deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde*. S'il n'est pas adopté en 2006, il devrait être disponible pour adoption par la Commission à sa douzième session ordinaire, prévue provisoirement en 2008.

6. En 2004, à sa dixième session ordinaire, la Commission a examiné le document *Progrès accomplis dans la préparation du deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*.⁷ Elle a adopté le plan recommandé par le rapport du Groupe de travail pour préparer le deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde*,⁸ à compléter en 2008.⁹ Elle a encouragé les Membres, ainsi que d'autres pays et organisations comme l'Institut international des ressources phytogénétiques, à participer au processus de préparation. Elle a incité les pays donateurs et les organisations internationales à y contribuer en fournissant des ressources financières pour que l'ensemble des pays puissent participer, notamment au suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

7. La Commission a également approuvé une liste d'études thématiques¹⁰ qui doivent être conduites, dans la mesure des ressources disponibles, tout en donnant la priorité à la mise à jour de l'*État des ressources phytogénétiques dans le monde*, et en privilégiant les changements observés depuis 1996.

8. En octobre 2005, à la troisième session du Groupe de travail, un calendrier révisé a été présenté¹¹ en vue de la finalisation du deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde* lors de la douzième session ordinaire de la Commission (planifiée ensuite en automne 2008). Le Groupe de travail a également noté que « si les ressources financières requises ne sont pas entièrement disponibles, la Commission pourrait envisager de reporter les dates prévues ou de réduire les activités ». ¹²

⁴ CGRFA/WG-PGR-1/01/REPORT, par. 20-25.

⁵ CGRFA-9/02/8.

⁶ CGRFA-9/02/REP, par. 20.

⁷ CGRFA-10/04/05 Add.1.

⁸ CGRFA/WG-PGR-2/03/REPORT, *Annexe D*.

⁹ La sixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique avait été précédemment informée par la FAO que le deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde* serait disponible au moment de l'examen de son programme de travail sur la diversité biologique agricole. La décision de repousser l'élaboration du deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde* a rendu impossible son utilisation pour l'élaboration du présent document.

¹⁰ Telle qu'elle figure dans l'*Annexe E* du document CGRFA -10/04/REP.

¹¹ CGRFA/WG-PGR-3/05/3, *Annexe 2*.

¹² CGRFA/WG-PGR-3/05/REPORT, par. 24.

III. LIENS ENTRE L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE ET LE PLAN D'ACTION MONDIAL

9. *L'État des ressources phytogénétiques dans le monde* et le *Plan d'action mondial*, qui ont été préparés ensemble en vue de la Conférence technique internationale de Leipzig (1996), sont étroitement liés.¹³ Comme la Commission l'a réitéré à sa dixième session, *l'État des ressources phytogénétiques dans le monde* fournit des informations, des analyses et identifie les priorités pour actualiser le *Plan d'action mondial* à évolution continue.

10. Cette relation, ainsi que le rôle de la Commission, est reprise dans le Traité qui, dans son Article 17.3, énonce que les « Parties contractantes coopèrent avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO dans sa réévaluation régulière de *l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* dans le monde de façon à faciliter la mise à jour du *Plan d'action mondial* à évolution continue... ».

11. La FAO déploie tous ses efforts pour rationaliser l'application de la nouvelle approche de suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et de la préparation du deuxième *État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. La Commission a souligné la nécessité d'intégrer les deux processus afin de réduire au minimum les obligations redditionnelles des Membres et de faire en sorte que l'approche de suivi soit flexible et conduite par les pays, pour répondre au besoins et priorités en évolution constante:¹⁴ une telle flexibilité est essentielle, compte tenu de la nature « glissante » du *Plan d'action mondial*. La nouvelle approche de suivi a enregistré des progrès satisfaisants, marqués par la production de trente-cinq rapports de pays sur l'état des ressources phytogénétiques, préparés depuis le démarrage de la phase pilote en 2002. Il convient de reconnaître cependant que le déploiement de l'approche de suivi à tous les pays est un objectif à long terme, tandis que le besoin d'élaborer définitivement un deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde*, prévu initialement en 2006, est une priorité à court terme.

12. En examinant la planification du deuxième *État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, compte tenu de son programme de travail et de celui de l'Organe directeur du Traité, la Commission pourrait souhaiter prendre en considération les éléments suivants:

- Le *Plan d'action mondial* a été préparé il y a plus de dix ans. S'il n'est pas révisé et ne comprend pas les connaissances scientifiques et les évolutions sociétales les plus récentes et s'il n'aborde pas les nouvelles problématiques, il risque de devenir périmé et incapable de répondre aux défis posés par les Objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui limiterait l'utilité à moyen terme du nouveau système de suivi et ferait obstacle à la mobilisation des pays et des donateurs pour continuer à développer le système.
- Périmé, le *Plan d'action mondial* empêcherait l'Organe directeur du Traité d'élaborer sa stratégie de financement, qui définit les priorités relatives à la mise en œuvre des plans et programmes convenus dans les pays en développement et les pays en transition. La Résolution 1/2006 de la première session de l'Organe directeur a noté « l'importance de prendre en compte le *Plan d'action mondial*... à développement continu lorsque l'on définit les priorités pour la stratégie de financement et lorsque l'on fixe un objectif de

¹³ La Conférence technique internationale de Leipzig a recommandé à la Commission d'élaborer une procédure d'examen du *Plan d'action mondial*. Un tel examen « doit faire le point sur les progrès accomplis aux niveaux national, régional et international dans la mise en œuvre, l'élaboration et les ajustements nécessaires du *Plan*, ce qui le rend 'à évolution continue' comme le recommande l'Agenda 21. » Il est recommandé qu'un premier examen soit entrepris dans les quatre ans à venir, c'est-à-dire d'ici l'année 2000.

¹⁴ CGRFA-9/02/REP, par. 19.

financement sachant qu'il est également nécessaire de mettre à jour régulièrement le *Plan d'action mondial*. »

- La Commission devra programmer ses travaux en deux phases: i) l'examen du projet de deuxième *État des ressources phylogénétiques dans le monde*, incluant ses analyses des questions récentes et l'identification des priorités, aux fins d'orienter le *Plan d'action mondial* à évolution continue, et ii) l'examen du projet de *Plan d'action mondial* actualisé.

13. Ces éléments ont été pris en compte dans le Programme de travail pluriannuel de la Commission, qui suggère i) que le deuxième *État des ressources phylogénétiques dans le monde* soit mis au point définitivement à la douzième session de la Commission, et ii) que le *Plan d'action mondial* soit adopté lors de la treizième session.

IV. PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION DANS LA PRÉPARATION DU DEUXIÈME ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE

14. Les pays ont été invités à nommer des centres de coordination locaux chargés de suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et de préparer des rapports de pays en utilisant les lignes directrices adoptées par la Commission, comme contribution à la préparation du deuxième *État des ressources phylogénétiques dans le monde*.¹⁵ Au 6 février 2007, soixante-treize pays avaient envoyé les nominations de quatre-vingt centres de coordination locaux. Près de quarante pays ont participé jusqu'ici à l'approche de suivi avec l'appui des ressources financières extrabudgétaires disponibles. Les rapports de pays, ainsi que les bases de données provenant des mécanismes de partages d'information mis en place dans ces pays, sont prévus en avril 2007.

15. La FAO procède actuellement à une évaluation de l'état des capacités en matière de sélection végétale et de biotechnologie dans les pays membres. Elle a recueilli jusqu'ici des informations sur cinquante et un pays et favorisé la création de l'Initiative mondiale pour le renforcement des capacités de sélection végétale (GIPB). Les résultats de ces travaux seront utilisés dans la préparation du deuxième *État des ressources phylogénétiques dans le monde*.

16. Trois des études thématiques planifiées devraient être élaborées définitivement lorsque la Commission se réunira:

- Étude A: Ressources phylogénétiques des cultures fourragères, des pâturages et des plantes de parcours;
- Étude H: Interactions entre les ressources phylogénétiques animales et végétales, et possibilités de synergie dans leur gestion;
- Étude E: Conservation des parents sauvages des plantes.

Un certain nombre de documents d'information préparés pour la Commission depuis 1996 serviront également à préparer le deuxième *État des ressources phylogénétiques dans le monde*.

¹⁵ À sa dixième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a adopté les indicateurs révisés et les formats de rapport du Plan d'action mondial et a pris note des lignes directrices concernant la préparation des rapports de pays. Ces lignes directrices ont ensuite été examinées lors de la troisième session du Groupe de travail sur les plantes, en octobre 2005.

V. FINALISATION DU DEUXIÈME ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE

17. À sa dernière session, le Groupe de travail a noté que la Commission pourrait envisager de reporter les dates ou de réduire les activités concernant la préparation du deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde* si les ressources financières étaient insuffisantes. Il est donc important de faire le point sur la situation actuelle.

18. La FAO déploie tous ses efforts pour rationaliser la nouvelle approche de suivi et la préparation du deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde*, mais l'Organisation manque de personnel et de ressources financières pour aider les pays à appliquer cette nouvelle approche au niveau national. En conséquence, les rapports de pays sont reçus à un rythme beaucoup plus lent que celui qui était prévu. À cet égard, il faut observer que tous les pays n'exigent pas un soutien financier externe. Néanmoins, des progrès considérables ont été accomplis dans le soutien apporté aux pays en développement afin que ceux qui souhaitent utiliser le système de suivi puissent le faire, à moyen et long terme.

19. Au lieu de reporter de nouveau la finalisation de l'*État des ressources phytogénétiques dans le monde*, il serait plus judicieux de s'en tenir à l'objectif initial, qui était de finaliser ce document pour la douzième session, ce qui permettrait de fournir un tableau concis et actualisé des principaux changements observés et des problèmes qui se posent depuis 1996, et d'identifier les priorités. Il suffirait de réduire le nombre des activités de préparation et de séparer nettement les dates de livraison de chacun des produits afin de tirer parti des divers processus en cours, y compris les informations fournies par l'approche de suivi. Le plan adopté à la neuvième session ordinaire de la Commission¹⁶ serait conservé, mais le texte, concis et tactique, serait axé sur les principaux changements observés et les problèmes qui se posent depuis 1996, lesquels fourniraient la matière de la mise à jour du *Plan d'action mondial*.

20. La Commission pourrait demander à la quatrième session de son Groupe de travail d'examiner le projet d'*État des ressources phytogénétiques dans le monde*, d'orienter sa finalisation et de formuler toutes les recommandations nécessaires à la douzième session de la Commission (probablement en novembre 2008), au cours de laquelle elle pourrait être adoptée.

VI. SCÉNARIOS POSSIBLES DE MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL

21. Suite à l'adoption par la Commission du deuxième *État des ressources phytogénétiques dans le monde* et sur la base de ses orientations et des demandes ou conseils que l'Organe directeur du Traité pourrait souhaiter formuler,¹⁷ le *Plan d'action mondial* pourrait être actualisé pour la treizième session de la Commission et comprendre des informations plus complètes collectées entre-temps grâce à l'extension de l'approche de suivi à d'autres pays. Il s'agit là d'une démarche prévue dans le projet de programme de travail pluriannuel présenté devant la Commission.¹⁸

¹⁶ Voir CGRFA-9/02/8.

¹⁷ Voir CGRFA-11/07/16, *Mécanismes de coopération entre la Commission et l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, paragraphe 24.

¹⁸ Voir CGRFA-11/07/21, *Programme de travail pluriannuel de la Commission*.

22. La Commission pourrait souhaiter donner dès à présent des indications préliminaires quant à la manière de mettre à jour le *Plan d'action mondial* afin qu'une proposition puisse être préparée pour examen à sa prochaine session. Trois scénarios pourraient être envisagés, qui pourraient prendre en compte les questions récentes¹⁹ identifiées par la Commission lors de la préparation du deuxième *État des ressources phylogénétiques dans le monde*,²⁰ les nouveaux processus internationaux concernant les ressources phylogénétiques et les rapports de pays résultant de l'approche de suivi.

- *Examen approfondi*: celui-ci pourrait déboucher sur une redéfinition complète des domaines et activités prioritaires et fournir une série de cibles et d'indicateurs de progrès pour chaque priorité. Un tel examen approfondi pourrait prendre en compte les questions récentes identifiées par la Commission lors de la préparation du deuxième *État des ressources phylogénétiques dans le monde* ainsi que les nouveaux processus internationaux.
- *Examen ciblé*: cet examen serait basé sur la structure actuelle des vingt priorités tout en tenant compte des questions récentes identifiées par la Commission au moyen du deuxième *État des ressources phylogénétiques dans le monde* et des nouveaux processus internationaux. Quelques priorités pourraient être ajoutées ou retirées dans les domaines d'intérêt récent. Des objectifs et des indicateurs pourraient être fournis au niveau des domaines de priorité du *Plan d'action mondial*.
- *Raffinement des priorités*: une approche minimale sera suivie. Les vingt priorités resteraient inchangées mais leur texte pourrait éventuellement subir des modifications mineures pour tenir compte des faits nouveaux depuis 1996. Il ne sera fixé aucun objectif ou indicateur.

23. La Commission pourrait demander à son Groupe de travail lors de sa cinquième session d'examiner le projet de *Plan d'action mondial*, d'encadrer sa finalisation et de formuler les recommandations nécessaires lors de la treizième session de la Commission, où elle sera finalisée. Il est prévu que la treizième session sera tenue à la fin de 2010 afin que la Commission ait la possibilité d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 2010 de la Convention sur la diversité biologique²¹ dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, et de décider des travaux futurs à conduire dans ce domaine.

24. L'adoption d'un *Plan d'action mondial* refondu pourrait inciter des pays à s'engager en faveur de la conservation et de l'utilisation de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, compte tenu de niveaux défis tels que le changement climatique, et afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle fournirait également une base solide à la stratégie de financement du Traité. Sachant que le *Plan d'action mondial* est un élément d'appui central du Traité, des arrangements pourraient être pris pour que le *Plan d'action mondial* actualisé soit adopté conjointement, peut-être à l'occasion d'une cérémonie spéciale au plus haut niveau, dans le contexte de la treizième session de la Commission.

¹⁹ Parmi les questions récentes déjà identifiées et qui ne sont pas suffisamment mises en valeur dans le *Plan d'action mondial*, citons: les indicateurs de la diversité génétique et l'érosion; l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'appuyant sur les systèmes semenciers et de sélection végétale; les ressources génétiques des cultures fourragères, des pâturages et des plantes de parcours; les ressources phylogénétiques et la nutrition; la gestion des ressources génétiques dans les écosystèmes agricoles; le changement climatique; la biosécurité et la gestion des ressources phylogénétiques.

²⁰ Incluant le Traité (notamment les Articles 5 et 6), le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le « Coffre international de semences » (Svalbard Seed Vault) et le programme de travail de la Convention sur la diversité biologique sur la biodiversité agricole. Le *Plan d'action mondial* actualisé exigerait probablement une nouvelle section sur la mise en œuvre afin de prendre en compte les changements institutionnels survenus depuis Leipzig.

²¹ Objectif biodiversité 2010: parvenir d'ici 2010 à réduire de manière importante le taux actuel de perte de biodiversité aux niveaux national, régional et mondial afin de contribuer à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toute vie terrestre.

25. Le *tableau 1* indique le calendrier proposé pour ces processus:

Octobre 2007	<ul style="list-style-type: none"> Collecte des contributions de base à la préparation de l'<i>État des ressources phylogénétiques dans le monde</i>, y compris les rapports de pays disponibles.
Mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> Premier projet du deuxième <i>État des ressources phylogénétiques dans le monde</i> mis à disposition sur le web.
Juin 2008	<ul style="list-style-type: none"> WG-PGR- 4: Examen détaillé du premier projet.
Septembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> Projet final du deuxième <i>État des ressources phylogénétiques dans le monde</i> mis à disposition sur le web.
Novembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> CGRFA-12: Adoption du deuxième <i>État des ressources phylogénétiques dans le monde</i> et d'un plan détaillé pour le processus de mise à jour du <i>Plan d'action mondial</i>.
Mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> Publication du deuxième <i>État des ressources phylogénétiques dans le monde</i>.
Mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> WG-PGR-5: Révision du projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé.
Novembre 2010	<ul style="list-style-type: none"> CGRFA-13: Finalisation du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé. Cérémonie de haut niveau: Adoption du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé.

VII. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION

26. La Commission est invitée à examiner et approuver les propositions du présent document en vue de finaliser le deuxième *État des ressources phylogénétiques dans le monde* et de mettre à en action le processus d'actualisation du *Plan d'action mondial*.

27. Si ces propositions sont acceptables pour la Commission, celle-ci pourrait souhaiter:

- demander à son Groupe de travail technique intergouvernemental, à sa quatrième réunion, d'examiner et d'orienter la finalisation du projet de deuxième *État des ressources phylogénétiques dans le monde*, pour adoption à sa douzième session;
- demander au Secrétariat d'informer l'Organe directeur du Traité de ses plans de mise à jour des éléments d'appui du Traité et inviter l'Organe directeur à formuler des observations et des suggestions;
- demander au Secrétariat de soumettre un plan concernant le processus de mise à jour du *Plan d'action mondial* et veiller à ce que, simultanément, l'*État des ressources phylogénétiques dans le monde* puisse lui être communiqué à sa douzième session ordinaire;
- encourager les Membres et d'autres pays et organisations pertinentes à contribuer à la préparation du deuxième rapport, notamment en préparant les rapports de pays, dans le contexte de l'approche de suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*;
- appeler à la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires à la pleine participation des pays en développement à l'approche de suivi.